

**Disraeli**

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 avril 2023, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 705 relatif à la démolition d'immeuble.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 mai 2023 à 18 h 30 à la salle du Conseil au 550, avenue Jacques-Cartier, Ville de Disraeli. Durant cette assemblée, le maire, les membres du Conseil municipal ainsi que la directrice générale expliqueront le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet du projet de règlement numéro 705 vise à assurer un contrôle de la démolition des immeubles pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale et surtout dans un contexte de rareté des logements, à protéger un bâtiment ayant une valeur patrimoniale, à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

Le projet du règlement numéro 705 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, 550, avenue Jacques-Cartier, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.

DONNÉ À DISRAELI, CE 20 avril 2023.

Kim Côté, Directrice générale et greffière-trésorière
